



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morrisette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-09-306 / PAIEMENT FACTURES HONORAIRES FIRME MARC ANDRÉ CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT**

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de pourvoir la municipalité des ressources humaines devant faciliter son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de combler deux (2) postes vacants au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT la requête de la direction générale auprès de la firme Marc Andre Consultant en Ressources Humaines et en Management;

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par la firme Marc André Consultant consistant à lancer le processus de recrutement de deux (2) staffs notamment Une adjointe Administrative et Une Technicienne Comptable;

CONSIDÉRANT l'acceptation et la validation par la direction générale de Saint-Valère l'offre de services proposée par la firme Marc Andre Consultant;

CONSIDÉRANT QUE la firme Marc Andre Consultant en RH et Management a conduit ledit processus durant tout le mois d'août de concert avec la direction générale;

CONSIDÉRANT le rapport final soumis par la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et Management assorti de recommandations validées par la direction générale;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signée entre la Direction générale et la firme suscitée;

CONSIDÉRANT les factures # 1802 et# 1803 soumisees par la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et Management relatives aux honoraires de la firme respectivement de 1,448,69 \$ et 2,089,15 \$ et validées par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **QUE** soit autorisé le paiement des factures # 1802 et# 1803 soumisees par la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et Management relatives aux honoraires de la firme respectivement de 1,448,69 \$ et 2,089,15 \$ et validées par la direction générale.
 - **QUE** soit imputé au compte 02-130-00-416 le montant de cette dépense.
- Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 13 septembre 2024.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

Tél. : 819 353-3450
www.msvalere.qc.ca

Télééc. : 819 353-3459
stvalere@msvalere.qc.ca



VICTORAVILLE
et sa région

*Ma
quartier
plaisante*
COM